

COMMUNIQUÉ

Favoriser la prise en charge de la COVID-19 en ambulatoire

Le Collège de la Médecine Générale (CMG) a participé à l'actualisation de la réponse rapide de la Haute Autorité de Santé (HAS) pour la prise en charge des patients suspectés de la COVID-19 en médecine générale¹.

Cet avis précise la prise en charge des cas suspects et des cas contacts.

Il introduit la possibilité de réaliser un test antigénique sur prélèvement nasopharyngé entre J1 et J4 après le début des symptômes, dans le respect des mesures barrières exigées pour la réalisation de ces tests. En permettant une confirmation très rapide de l'infection à COVID chez un patient suspect, cette recommandation facilitera la prise en charge précoce (surveillance et isolement), tout autant que la recherche des cas contacts.

Cet avis redéfinit aussi les différentes indications thérapeutiques spécifiques au contexte ambulatoire.

Très impliqués depuis le début de la pandémie dans la prise en charge de la COVID-19 en ambulatoire, les médecins généralistes disposent désormais de repères dédiés et actualisés pour mieux prendre en charge ces patients.

Paris, le 9 novembre 2020

Contacts presse

Pr Paul Frappé, Président du CMG
president@lecmg.fr

Pr Serge Gilberg, Vice-Président du CMG
s.gilberg@lecmg.fr

¹ Pour consulter l'avis : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2020-11/reco410_rr_covid_premier_recours_maj_mei_vd_2020-11-06_19-00-27_357.pdf